



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU:

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés Télécopieur de soumission : **1-877-558-2349** Courriel de soumission :

pc.receptiondessoumissionsest-bidreceivingeast.pc@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 001 À UNE DEMANDE DE PROPOSITION

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada Service national de passation de marchés Québec, Québec

Titre : Aménagement paysager et entretien des terrains, Parc urbain national de la Rouge		
N° de l'invitation : 5P300-20-0351/A	Date : 16 avril 2021	
N° de modification : 002		
N° de référence du client : PR 10202065		
N° de référence de SEAG : PW-21-00951984		
L'invitation prend fin : À : 14h Le : April 20, 2021	Fuseau horaire : HAE	

F.A.B.: Usine : □	Destination : ⊠	Autre : □
Adresser toute demande de renseignements à : Sonia Beauchesne		
N° de télép l 418-670-698		Courriel: sonia.beauchesne@canada.ca
Destination des biens, services et travaux de construction : Parc urbain national de la Rouge, Ontario		

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :			
Adresse :			
N° de téléphone :	N° de télécopieur :		
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :			
Signature :	Date :		



N° de l'invitation : N° de la modification : Autorité contractante : Ver.02.08.21

5P300-20-0351/A

002

Sonia Beauchesne

N° de référence du client : Titre:

Aménagement paysager et entretien des terrains, Parc urbain national de la Rouge

Modification 002

PR 10202065

Cet amendement vise à :

A. Répondre aux questions des soumissionnaires potentiels;

Questions et réponses

- A l'automne, est-ce que les feuilles doivent être déchiquetées? A chaque emplacement? Q2.
- R2. Les feuilles n'ont pas à être déchiquetées à l'automne.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.